

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUAREZ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, Emprunts) and Price/Value. Includes sub-sections for 'Service gouvernemental' and 'Actions'.

DEPECHE COMMERCIALES

Services particuliers du Journal de Roubaix: New-York, 29 décembre. Change sur Londres 4.85 1/2; change sur Paris, 5.13 3/4.

ROUBAIX 29 DECEMBRE 1875

Bulletin du jour: Dans la réunion qu'elle a tenue avant la séance publique, la commission de la loi sur la presse a adopté l'amendement Janzé.

cret du 11 août 1848, la peine de l'interdiction de vente et de distribution sur la voie publique pour quinze jours au moins et six semaines au plus.

Cette interdiction de vente et de distribution sur la voie publique, ne pourra, dans aucun cas, être prononcée par décision administrative.

Il résulte de l'adoption de l'amendement de Janzé que les mesures d'interdiction de vente sur la voie publique prononcées jusqu'ici seront levées à partir de la promulgation de la nouvelle loi.

M. Madier de Montjau a combattu les articles 3 et 4 du projet. M. Dufaure a établi par des statistiques la distinction à faire entre les délits qui seront soumis à la police correctionnelle.

M. Dufaure a rappelé sa circulaire demandant que les juges de paix soient soustraits à la politique. Il a exprimé le désir que ces magistrats ne puissent pas accepter les fonctions de délégués sénatoriaux.

M. Grévy s'est élevé contre le premier paragraphe de l'article 4, soumettant à la police correctionnelle les délits de diffamation à l'égard des fonctionnaires.

terons des larmes véritables de leurs familles et des douleurs présumées de l'exil pour fabriquer une arme populaire de l'ammistie.

On le voit, c'est toujours la même méthode, et toujours elle réussit auprès des frères et amis.

Cette citation est empruntée à la correspondance romaine de la Civiltà cattolica, numéro du 18 décembre. Cette correspondance, qui, depuis longtemps, publie des papiers secrets et des détails nouveaux sur la franc-maçonnerie, est très-intéressante.

CHRONIQUE

M. le duc d'Aumale vient d'adresser la lettre suivante aux membres du Conseil général de l'Oise:

Besançon, 27 décembre 1875. Mon cher collègue, Vous allez être appelé prochainement à exercer les attributions qui vous sont confiées par les lois organiques.

rais resté libre, lorsque le moment de l'option définitive serait venu, d'opter pour le Sénat ou pour la Chambre des députés, selon l'intérêt bien consulté de la cause que nous défendons.

Mais d'une part, les scrutins auxquels il a été procédé dans votre dernière réunion ont prouvé que vous ne manquerez pas de candidats dignes de vous, et, d'autre part, la situation de votre département exigeait une réponse immédiate et définitive.

Dans ces conditions, permettez-moi de décliner, quoique avec un vif regret, l'offre si honorable que vous me faites, et d'espérer que vous me pardonneriez, sachant que je refuse en ce moment les nombreuses candidatures sénatoriales qui me sont proposées.

CHRONIQUE

On lit dans le Journal de Paris: Le bruit court que le maréchal de Mac-Mahon a écrit à M. Dufaure pour le féliciter des déclarations constitutionnelles qu'il a faites hier à la tribune.

Il ne suffit pas à l'Assemblée de se séparer promptement, il faut encore qu'elle s'attache à employer de la manière la plus utile pour le pays les derniers jours de la session parlementaire.

Les ministres insistent avec raison pour que la Chambre sanctionne les conventions préparées avec les chemins de fer du Nord, de l'Ouest et de l'Est.

escapade d'enfant terrible a paru fort mécontenter le centre gauche. Deux jours avant, un des candidats du centre gauche au Sénat, M. Peyrat, avait voté avec M. Naquet, qui avait été déclaré que toutes ses sympathies étaient pour les insurgés de la Commune.

Nous avons donné la classification des nouveaux sénateurs inamovibles d'après les groupes parlementaires auxquels ils appartiennent et d'après leurs professions sociales; nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de les désigner par rang d'âge.

MM. Gauthier de Rumilly, 83 ans; général Changarnier, 82 ans. SEPTUAGÉNAIRES, 15. MM. Crémieux, 79 ans; Kolb-Bernad, 77; Baze, 75; Littré, 71; Carnot, 71; Roger du Nord, 73; Mgr Dupanloup, 73; Corne, 73; Léon de Maleville, 72; de Tréville, 72; général d'Aurelle de Paladines, 71, de La Rochette, 71; Scholcher, 71; Barthélemy Saint-Hilaire, 70; marquis de Malleville, 70.

MM. le général de Chabron, 69 ans; Rampon, 69; Théry, 68; Corbon, 67; de Cornulier-Lucinière, 66; amiral Fourichon, 66; Léonce de Lavergne, 66; de Franciieu, 65; de Lasteyrie, 65; Paul Morin, 65; Testelin, 65; Wolowski, 65; Casimir Périer, 64; Laboulaye, 64; amiral de Montaignac, 64; de Lorgeril, 64; général de Cissé, 63; Pajot, 63; de Douhet, 63; Wallon, 63; Poubert, 63; Duclerc, 63; Berthaud, 63; de Tocqueville, 63; général Charetton, 62; général Frébault, 62; Martel, 62; Jules Simon, 61; amiral Pothuan, 60; Scherer, 60; Calmon, 60; Letellier-Valazé, 60.

MM. Edmond Adam, 59 ans; Oscar de Lafayette, 59; Le Royer, 59; Krantz, 58; duc d'Audiffret-Pasquier, 58; Dumont, 58; Tribert, 56; Cordier, 55; Fourcand, 55; Cazot, 54; Picard, 54; Humbert, 53; général Chanzy, 53; amiral Jaurès, 52; Laurent Pichat, 52; Luro, 52; Magnin, 51; Denormandie, 51.

MM. Guin, 49 ans; Lepetit, 48; général Billot, 47; Lanfrey, 47; Bérenger, 45; colonel de Chadois, 45; Hervé de Saisy, 42; Scheurer-Kestner, 42.

Le 23 décembre, suivant l'usage de Rome, le Sacré Collège est allé en corps offrir au souverain Pontife ses vœux et ses félicitations. La cérémonie a eu lieu à onze heures, dans la salle du Trône, au palais de Vatican.

Après le compliment fait par le doyen, le vénérable cardinal Patrizzi, le Saint-Père a pris la parole et a répondu en ces termes: La fin de ce mois termine la période des trois quarts du dix-neuvième siècle.

Je n'indique certes point ce fait pour en rappeler les particularités ou pour redire par quels moyens merveilleux le nouveau Pontife fut choisi comme successeur du martyr Pie VI; ces choses vous sont trop connues.

Mais je tiens à montrer au monde entier, par le souvenir de cet événement, que Dieu n'a jamais abandonné son Eglise, et que, en tout temps, au milieu des périls et des orages, il a étendu son bras tout-puissant pour la soutenir contre ses ennemis et la sauver.

Je tiens à ce que, dans les circonstances présentes, les bons se consolent et prennent courage, et que les faibles, en proie à la crainte, fortifient en même temps leur foi et leur espérance.

« Oui, frères bien-aimés, quand nous nous trouvons environnés d'embûches et d'oppressions; aujourd'hui aussi l'Eglise est soulevée par la tempête qui l'agitait il y a soixante-quinze ans. Mais aujourd'hui aussi Dieu nous assiste, nous soutient et nous conforte.

« En vérité, beaucoup sont remplis de crainte, je le sais; mais je sais aussi que la crainte est un effet de l'absence de Dieu. Et lui, il est avec nous, et nous ne craignons rien.

« Le Grand Prêtre craint, et l'Archange lui dit: Noli timere. La Vierge sainte craint aussi, et l'Archange lui dit également: Noli timere. Il les conforte tous deux. Et cependant Zacharie est puni par un mutisme passager; il est condamné au silence, et Marie est récompensée, et est, ensuite, bénie de toutes les générations, comme elle le sera, et sera glorifiée dans son Gaïque: Ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

« Cette différence prouve évidemment des motifs divers de la crainte. Zacharie craint, mais avec une crainte de défiance, et il méritait un châtiement; Marie craint, mais avec une crainte d'humilité, et pour cela elle est bénie par les générations innombrables que Dieu opérera en elle: Fecit mihi magna qui potens est.

« Pareillement, à notre époque, tous ceux qui vivent de foi, en réfléchissant sur la grande ruine sociale, qui les porte à palpiter quand tant d'incertitudes sont plongées dans la crainte, oui; mais cette crainte n'est pas sans confiance en Dieu. Et dans la solitude de leur cœur ils sentent en eux-mêmes répéter l'encouragement: Noli timere! Pourquoi craindre? Malgré les apparences opposées ils sentent au contraire augmenter la confiance, et parfois même par les grands cœurs immenses que Dieu opérera en elle: Fecit mihi magna qui potens est.

« Le Seigneur ne peut permettre que nous soyons chargés d'un poids au-dessus de nos forces. Lui-même nous l'a garanti en disant: Dabo vobis potum in lacrymis et levem unguem de lacrymis. Et parfois même, à l'heure sainte: Fiat mihi secundum verbum tuum. Qu'en tout, ô mon Dieu, votre sainte volonté soit faite!

« D'autres craignent d'une crainte incertaine et découragée, et, tournant le regard autour d'eux, et ne voyant d'autres côtés se lever un rayon de lumière qui accompagne l'aurore désirée, ils sont en défiance et déclarent les désordres arrivés à tel point qu'on ne peut en trouver le remède nulle part. A ceux-là je dirai avec le même archange: Non erit impossibile apud Deum omne verbum.

« Mais cette crainte pourrait aussi naître dans quelques autres du désir de leur comédie. Personne n'ignore combien peut influer sur des cœurs peureux la crainte de mal aux grands et combien ils sont enclins à sacrifier leur propre dignité, et parfois même leur conscience, pour s'adapter aux conseils des novateurs politiques et obtenir des avantages temporels par une adhésion à ces conseils, qui sont toujours méprisables et faux.

« Je voudrais donc dire à ces timides: Prenez-vous vers les bons, ils sont nombreux. Prenez courage et vigueur. Tournez-vous principalement vers le Sacré Collège des cardinaux qui continuent fermes dans l'exercice de leurs devoirs, et qui, dans les saintes congrégations, multiplient leurs labeurs en proportion de la déplorabilité augmentée des désordres sociaux; ce qui ne doit point étonner, car les désordres sociaux induisent les peuples à tenir le regard fixé vers le Saint-Siège, et tandis qu'ils reportent leurs espérances sur lui, ils acceptent les remèdes que l'on propose pour sauver la société des maux qui la travaillent, et demandent les conseils opportuns pour se conduire plus sûrement dans les voies de la vérité.

« Et ici, tandis que nous devons considérer l'immense responsabilité dont se chargent certains gouvernements, toujours occupés à commettre contre l'Eglise de nouveaux attentats, par lesquels ils appellent chaque jour sur leurs têtes les malédictions de Dieu, nous devons d'un autre côté admirer la constance avec laquelle, qui résistent courageusement aux menaces, aux insultes, à tout ce que sait imaginer, non pas un fanatisme, mais une fureur diabolique, animant tel ou tel Néron de nos jours.

« Si je ne me trompe, je crois voir renaître, en effet, l'empire d'un autre Néron, qui se présente sous des formes différentes. En tel lieu il siège la lyre en main, c'est-à-dire avec pliquez-vous.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 30 DECEMBRE 1875.

L'HISTOIRE D'UNE LAIDE

PAR Mlle BLANCHE DE ROSARNOUX.

(Suite)

Angéline aussi vit ce regard, et l'infortunée comprit tout ce qu'il renfermait d'admiration et de tendresse. — Ils s'aiment, pensa la pauvre laide, et moi, je suis vouée au malheur!

Elle ne dormit pas de la nuit suivante, torturée qu'elle était par la jalousie, la rage et le désespoir. Elle aimait, la malheureuse! non d'un de ces amours de jeunes filles qui passent comme la fleur des champs, mais d'un de ces amours profonds qui font le destin de la vie.

Que devint-elle, le lendemain, lorsque sa tante lui dit sans aucun préambule que M. Gontran de Tréguen la demandait en mariage! Elle crut d'abord que mademoiselle Rancunot lui faisait une mauvaise plaisanterie, et le lecteur sera de cet avis, et, néanmoins, la chose est réelle.

Voici ce qui était arrivé: Cette même après-midi, Gontran de Tréguen se trouvant seul avec mademoiselle Rancunot, cette dernière prenant tout-à-coup un ton solennel, lui dit qu'elle désirait depuis longtemps avoir avec lui un entretien particulier. Il parut un peu surpris.

Alors, fixant sur lui ses yeux méchants, elle ajouta qu'il avait le désir d'épouser sa nièce. Le jeune homme fit un bond sur sa chaise, mais garda le silence.

— Ah! ah! vous vous taisez, reprit la vieille fille, cependant, vos attentions pour Angéline et les compliments dont vous la comblez ont dû nous faire croire.

— Fort bien, monsieur, mais il fallait réfléchir à ce que d'autres pouvaient interpréter. Angéline a été fort touchée de vos galanteries, de vos caillades; elle aime, le monde le voit, le dit, et vous-même, monsieur, vous ne l'ignorez point.

— Elle ne me fait pas l'honneur de m'aimer, soyez-en sûr, mademoiselle, j'ai cru charmer sa vanité de jeune fille, mais jamais son cœur, sans cela, je...

— Vous n'aviez donc pas la moindre intention de devenir mon neveu, interrompit brusquement mademoiselle Rancunot!

— En vérité, mademoiselle, je serais excessivement flatté d'une telle alliance, mais...

— C'est la vérité, mademoiselle. — Pourtant on assure qu'elle n'a d'autre dot que sa beauté.

— Marie de Fréville a peu de fortune, il est vrai, mais je l'aime, et mon père ne s'opposera pas à mon bonheur.

— Savez-vous que ma fortune entière appartiendra à ma nièce dès le jour de son mariage.

— Je l'ai oui dire, mademoiselle. — Savez-vous que la fortune de monsieur votre père est fort dérangée, qu'il a beaucoup dépensé autrefois?

— Au nom du ciel, s'écria-t-il, expliquez-vous.

— Vous avez perdu au jeu, monsieur de Tréguen, et vous devez cinquante mille francs.

— Ah! mademoiselle, gardez-moi le secret, je vous en conjure, c'est la seule fois que j'ai joué, je vous l'assure. Mais comment se fait-il que vous connaissiez ce secret déplorable?

— Peu importe. Qu'il vous suffise de savoir que la dot de ma nièce suffirait amplement à payer cette dette, et qu'alors votre père ignorerait toujours...